

*Initiatives ministérielles*

condition d'être forts comme nation et d'avoir un pays uni à l'avenir.

Pour que le pays puisse se donner de solides fondements, il est très important que le gouvernement rende compte de ses activités. Cette question s'est posée dernièrement à la Chambre, et on en a discuté de nouveau aujourd'hui, une question qui m'a fort intéressé puisque j'ai pris la peine de la noter pour pouvoir en parler cet après-midi. Dernièrement, le gouvernement a effectivement renvoyé à un comité parlementaire, qui est sans président depuis septembre dernier, le budget supplémentaire des dépenses renfermant les fonds destinés à la Commission Spicer. Vous n'ignorez pas que cette affaire a donné lieu à un dur affrontement à la Chambre.

Elle a eu également, monsieur le Président, des répercussions sur le Comité des comptes public que j'ai le privilège de présider, car vous vous souvenez sans doute que certains députés voulaient renvoyer cette question à ce comité. C'était impossible, et c'est ce que j'ai dû répondre à une requête à cet effet dans une lettre qui m'a été adressée, et je sais qu'on a attiré également l'attention du premier ministre sur cette affaire. Je dois préciser que, du point de vue de la procédure, le Comité des comptes publics a un mandat fort limité pour réaliser une enquête à la Chambre à ce moment-ci. Conformément à l'article 108.3 du Règlement, le mandat du Comité des comptes publics est ainsi défini:

Le mandat du

e) Comité permanent des comptes publics comprend notamment la revue des Comptes publics du Canada et de tous les rapports du vérificateur général du Canada qui sont individuellement réputés déferés en permanence au Comité dès qu'ils sont déposés, et la présentation de rapports à ces sujets;

et toute autre question que la Chambre renvoie de temps à autre au Comité permanent.

L'expression «toute autre question» suppose un ordre de renvoi de la Chambre des communes.

• (1610)

Les derniers comptes publics déposés en octobre 1990, avant la création de la Commission Spicer, présentent un relevé exhaustif des dépenses publiques de l'exercice financier terminé le 31 mars 1990. Les dépenses engagées après cette date ne figurent donc pas dans les comptes publics 1989-1990 et, par conséquent, le budget des dépenses de la Commission Spicer ne nous a pas été soumis.

Dans le même ordre d'idée, le dernier rapport déposé par le vérificateur général du Canada porte sur l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1990 et, comme la Commission Spicer a été créée après cette date, il n'en est pas fait état dans ce rapport non plus.

J'ai dû dire à regret que, dans sa forme actuelle, le mandat du Comité des comptes publics ne nous permet pas d'effectuer l'enquête appropriée. Le comité aurait besoin d'un nouvel ordre de renvoi de la Chambre. Cependant, il ne faut pas oublier que toutes les commissions d'enquête doivent rendre compte au Parlement des dépenses de deniers publics. Les politiques du Conseil du Trésor régissent ces dépenses et aussi les directives en matière de gestion des finances publiques données par le Bureau du contrôleur général à tous les ministères et agences.

De plus, dans le cas des débits, les contrôles financiers sont exercés par le receveur général. Bien sûr, ces dépenses sont vérifiées pour le compte du Parlement par le vérificateur général du Canada.

Comme les députés savent, dans le budget supplémentaire C pour 1990-1991, les crédits attribués au groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada ont été renvoyés au Comité permanent de la consommation et des corporations. Mais puisque ce comité n'a pas de président, il n'y a pas eu de réunion. En ne prenant pas les mesures pour nommer un président et faire démarrer les travaux de ce comité, le Parlement démontrerait qu'il ne veut pas exercer un contrôle efficace et crédible sur la gestion des finances publiques.

Je suis heureux de constater qu'aujourd'hui, le Parlement s'occupe de la question et j'espère qu'elle sera bientôt réglée.

L'autre élément que je voulais porter à l'attention de la Chambre est une lettre qui m'a été envoyée par le président du Conseil du Trésor. Cette lettre me préoccupe beaucoup. Elle porte précisément sur l'imputabilité des dépenses publiques:

Le président dit:

J'ai bien reçu votre lettre où vous me faites part de vos préoccupations au sujet de la participation de fonctionnaires de mon ministère à la réunion tenue le 28 novembre. Pour l'avenir, je voudrais que ma position soit claire.

Nous avons demandé à certains fonctionnaires d'être présents pour répondre à nos questions, mais ils ne se